



République Française – Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt
MAIRIE DE CABRIERES D'AVIGNON
Commune membre de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

**Arrêté portant dérogation de circulation
2024-009 VOI
337 Chemin des Cabannes
Dérogation tonnage**

Le Maire de la commune de Cabrières d'Avignon,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 et notamment la 8^{ème} partie relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
Vu la demande formulée par Mr Benoit Delgado en date du 23 février 2024, pour des livraisons de matériaux.

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement des travaux et assurer la sécurité il y a lieu de règlementer la circulation chemin des Cabannes,

ARRETE

Article 1 : Du 27 février 2024 au 29 mars 2024 de 7h à 18h, le bénéficiaire est autorisé à circuler avec ou à faire circuler un véhicule de plus de 3,5 tonnes sur le chemin des Cabannes et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : livraison de matériaux.

A charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

Article 2 :

1/ en aucun cas la circulation de devra être obstruée.

Le passage sera rendu libre à tous véhicules d'urgences dûment signalés.

Article 3 : le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Le chauffeur devra être en possession du présent.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, sise 16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09.

Article 5 : Madame la responsable des services, Monsieur le commandant de gendarmerie, Monsieur Benoit Delgado, le Garde Champêtre de la commune sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Notification sera faite à l'intéressé.

Fait à Cabrières d'Avignon le 26 février 2024
Le Maire,
Delphine Cresp

Affiché le 26.07.2024

